

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Dimanche 19 octobre
Manifestation nationale
unitaire à Paris
pour le Service Public
d'Éducation

Sommaire :

PAGE 2 :

- Collectif académique
- Joindre le Snes

PAGE 3 :

- Mouvement intra
- Élections professionnelles
- Paritarisme

PAGE 4 :

- Remplacement
- Renforcer le SNES

PAGE 5 :

- Service Public
- Non à Edwige
- Manifestation 19 octobre

PAGE 6 et 7 :

- En direct des S2
- Entre les murs

PAGE 8 :

- Infos pratiques
- R. Cassin Agde

Mardi 7 octobre

Journée nationale
interprofessionnelle

Action nationale dans
l'Éducation

Des rendez-vous à ne pas manquer !

Avec un discours « de circonstance », débordant d'autosatisfaction, notre ministre a totalement ignoré les réalités de la rentrée : classes surchargées, dédoublements et options supprimés, enseignements « obligatoires » non assurés, ... sans parler de la situation particulièrement inquiétante des remplacements.

Les fortes mobilisations de l'an dernier, le soutien qu'elles ont rencontré chez les parents d'élèves et dans l'opinion, ont mis le gouvernement en sérieuse difficulté et l'ont contraint à céder sur plusieurs points (1340 promotions supplémentaires à la hors-classe (+ 3439 en 2 ans), prime aux nouveaux titulaires, maintien de la voie technologique, ouverture de discussions sur les lycées ...) et à suspendre certains de ses projets, en particulier le « livre blanc » qu'il prévoyait d'appliquer à cette rentrée. Et les actions menées dans les établissements contre l'imposition des heures sup. ont contraint les rectorats à en transformer une part importante en postes provisoires, et le ministère à abandonner l'idée de nouvelles transformations de postes en heures supplémentaires.

Mais le gouvernement n'a pas pour autant renoncé à mettre en œuvre sa politique, ni à ses projets visant à remettre en cause en profondeur les structures du 2nd degré, nos conditions de service et d'affectation et nos statuts.

L'annonce de 13500 nouvelles suppressions de postes au prochain budget - même si l'on n'en est plus tout à fait aux 17 à 20000 annoncées l'an dernier - en est la preuve.

Face à cette politique, dans un contexte social de plus en plus tendu, marqué par la baisse du pouvoir d'achat, **notre profession doit se mobiliser à nouveau et chercher à renforcer le soutien des parents et de l'opinion**, pour imposer une autre politique pour l'Éducation Nationale et ses personnels, et le rétablissement des postes supprimés, faire prendre en compte ses exigences et ses propositions pour les réformes à venir - lycées et formation des maîtres, défendre nos statuts et obtenir une revalorisation de nos métiers et de nos carrières.

Elle doit aussi **agir aux côtés des autres fonctionnaires** et des agents des Services Publics, qui subissent la même politique de démantèlement de la Fonction Publique et des Services Publics.

Dans chaque établissement, développons cette mobilisation, menons, notamment lors des « Jeudis de l'Éducation », **une grande campagne en direction des parents et de l'opinion**, et préparons **la réussite des prochaines actions nationales** :

Le 7 octobre, lors de la journée d'action interprofessionnelle, avec une action nationale de haut niveau - le Snes considère qu'une grève nationale est indispensable et poursuit ses efforts pour qu'elle soit la plus unitaire possible.

Le 19 octobre, avec la Grande Manifestation Nationale à Paris, à l'appel de la Fsu, l'Unsa, le Sgen-Cfdt, la Faen, la Fcpe, l'Unef, l'Unl et de plusieurs associations pédagogiques.

B. DUFFOURG

Montpellier le 15 septembre 2008

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue

MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Secrétaire général
Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Publications
Formation syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA, CAEN
Gestion des personnels : certifiés, AE
Mutations, carrières

Brigitte GELY

Secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA
Gestion des personnels : TZR, non-titulaires
Montpellier-Snes

Raymond LABORIE

Secrétaire général adjoint
Trésorier
Siège en CAPA, CACFC, CTPA, CAEN
Enseignements technologiques
Formation continue

Claude MATAN

Secrétaire général adjoint
Siège en CAPA, CAPN
Gestion des personnels : certifiés, AE
Mutations, carrières, retraites
Problèmes financiers

Sarah FABERON

Gestion des personnels : TZR
Collèges

Hervé FUMEL

Siège en CAPA, CTPA
Lycées. Politique scolaire

Monique GAY

Siège en CAPA
Emploi, carrières

Bertrand HUMEAU

Siège en CAPA, CTPA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Informatique. Site Internet

Jean JOURNET

Gestion des personnels : reclassements,
retraites

Jean-Pierre MELJAC

Gestion des personnels : agrégés,
réadaptation. Lycées. Politique scolaire

Marc MOLINER

Siège en CAPA
IUFM

Claire POUS

Siège en CAPA
Gestion des personnels : agrégés
Emploi, carrières, congés, disponibilité

Christophe QUITTET

Siège en CAPA
Trésorerie
Informatique. Site Internet

Arnaud ROUSSEL

Siège en CAPA
Collèges. Trésorerie

Françoise SUREDA

Siège en CAPA
Gestion des personnels : documentalistes

Valodia TORREILLES

Emploi, carrières

Magali VINCENT

Siège en CAPA
Emploi, carrières.

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Bernard DUFFOURG,
Bertrand HUMEAU, J.P. MELJAC,
Claire POUS

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA,
Brigitte GELY, Claude MATAN

Conseiller d'orientation :

Daniel BOULANGER
Siège en CAPA

Conseillers Principaux d'Éducation :

M. Alice BELLIN, Elsa DUTHEIL
Siègent en CAPA

Retraités : Pierre ANTONINI, Maryse
AIGON

Aides Éducateurs : Raymond MARTIN

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Elisabeth CASSOU-BARBIER,
Hervé FUMEL, Catherine GOSSEZ,
Joël ILLES, Raymond LABORIE,
Jean-Pierre MELJAC

Collèges

Sarah FABERON, Arnaud ROUSSEL

IUFM

Marc MOLINER

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA,
Sarah FABERON, Brigitte GELY,
Claude MATAN, Claire POUS,
Magali VINCENT

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU,
Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET, Claude MATAN

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 10 70
Fax : 04 67 54 09 81
e-mail : s3mon @ snes.edu
Site internet : www.montpellier.snes.edu

Permanences du lundi au vendredi 9h - 12h et 14h - 17h30.

Une permanence CPE a lieu au S3 le
lundi après-midi une semaine sur deux.
Permanence documentalistes le mercredi
matin.

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Gilbert SARTORE,
Michèle CAZES,
Dominique DOUSTE - LARRIEU
22 bis bd de Varsovie
11000 Carcassonne.

Tel/Fax : 04 68 25 99 48
Permanences : lundi, jeudi et vendredi
après-midi de 14h00 à 17h00.

Gard : Bertrand HUMEAU,
Florence THIEBAUT, Marie LEGAL
26 bis rue Becdelièvre, 30 000 Nîmes.
Tel : 04 66 36 63 54
Fax : 04 66 36 63 55
Permanences : mardi de 14h à 17h,
mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h,
vendredi de 9h30 à 11h.

Hérault : Raymond MARTIN,
Maguelone MARC, Arnaud ROUSSEL
Elisabeth CASSOU-BARBIER,
FSU – 474 Allée Henri II de
Montmorency – 34 000 Montpellier
Tel/Fax : 04 67 15 58 52
Permanences :
le mardi et le vendredi toute la journée.

Lozère : Joël ILLES, Hervé FUMEL
FSU la Chicanette, rue des Ecoles,
48000 Mende.
Tel : 04 66 65 39 79 et 04 66 65 14 60

P.O. : Marc MOLINER, Anne-Marie
DELCAMP, Gérard GIRONELL,
18 rue Condorcet, 66000 Perpignan.
Tel : 04 68 66 96 51
Fax 04 68 50 32 31
Permanences : du lundi au jeudi de
14h30 à 17h00 au siège du S2 et lundi de
12h00 à 14h00 à l'IUFM de Perpignan.

MOUVEMENT INTRA

BILAN DU MOUVEMENT 2008

Le mouvement intra-académique 2008 est révélateur de la politique suivie depuis plusieurs années tant au plan national qu'académique.

Les suppressions massives de postes ont touché plus fortement d'autres académies que la nôtre, entraînant dans beaucoup de disciplines une baisse des barres au mouvement INTER pour l'académie de Montpellier, mais les barres du mouvement INTRA sont restées globalement élevées, voire plus importantes, que l'année dernière.

Les situations diffèrent selon les disciplines. Certaines, déficitaires en personnels, poussent les services du rectorat à ne pas créer de postes malgré des besoins criants (par exemple en STI) et/ou à diminuer le nombre de TZR, ce qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur les remplacements (doc, philo, techno, ...). A contrario, la masse des suppressions s'est portée sur les grosses disciplines augmentant par là le nombre de TZR.

Les postes spécifiques (à complément de service) ont disparu et sont maintenant considérés comme « ordinaires » par le rectorat, de même la mise au mouvement des postes des collègues en congé formation devient pour l'administration une « solution » pour atténuer les conséquences des suppressions de postes sur la fluidité du mouvement, mais aussi une façon de remettre en cause les acquis des personnels. Le SNES est opposé à ces pratiques qui contribuent à nous fragiliser tous et mettent un frein au droit à la mobilité. A l'opposé, le nombre de

postes spécifiques demandant une formation particulière augmente (enseignement d'une discipline dans une autre langue, FLE, ...). Il en existe environ 260 dans notre académie. Leur création tend à les soustraire du mouvement général et des règles communes ; or 10 % d'entre eux restent vacants à l'issue du mouvement et seront imposés à des TZR. Ils représentent le tiers des 63 postes restés vacants. Le SNES demande un bilan qui per-

mettrait une plus grande transparence.

Enfin, 21 postes ont été bloqués en cours de mouvement (la plupart du temps, postes de collègues à temps partiel mutés et ne laissant pas suffisamment d'heures pour un service complet). Nous communiquerons la liste de ces postes à chaque établissement concerné afin d'éviter une suppression automatique lors de la préparation de la rentrée 2009.

F. DENJEAN-DAGA

LE 2 DÉCEMBRE, FAITES-VOUS ENTENDRE !

Les élections professionnelles auront lieu le mardi 2 décembre : élections des CAPN et des CAPA pour tous les titulaires ; élections des CCP (commissions consultatives paritaires) dont la date et les modalités n'ont pas encore été arrêtées par le rectorat, pour les MA, CDI et contractuels, et pour les AED.

Alors que le gouvernement tente de remettre en cause le paritarisme, **ces élections sont d'une extrême importance.**

D'abord parce qu'elles permettent d'**élire les commissaires paritaires du SNES**, qui interviennent dans toutes les opérations de gestion (avancement, promotion, notation, mutation,...) pour défendre les collègues et la profession, veiller au respect de la transparence et de l'équité.

Ensuite parce que ce sont elles qui déter-

minent **la représentativité de notre syndicat**, donc **son poids** à tous les niveaux et **son efficacité** face à l'administration et au gouvernement, et qu'elles permettront à notre profession de se faire entendre face à la politique gouvernementale et à ses conséquences.

Elles sont aussi un élément très important pour la **capacité de notre syndicat à rassembler** la profession et à **peser** efficacement sur la politique éducative du gouvernement, qui examinera la participation et les résultats à la loupe !

Les commissaires paritaires du SNES sont à votre disposition pour participer aux réunions organisées dans les établissements, et débattre avec vous.

N'hésitez pas à les inviter.

B. DUFFOURG

DEFENDRE ET RENFORCER LE PARITARISME

Les commissions administratives paritaires (CAPA) et les formations paritaires mixtes académiques (FPMA) examinent l'essentiel des décisions individuelles prononcées par l'administration rectorale concernant la carrière.

Les élus du SNES, majoritaires dans ces instances, en ont fait un outil essentiel de défense individuelle et collective des collègues.

Les commissaires paritaires du SNES y défendent transparence et équité. Par leur connaissance des dossiers, des règles statutaires et de la situation dans chaque établissement, ils peuvent, face à l'administration, y faire respecter les droits de chacun, défendre les intérêts de chacun comme ceux de l'ensemble de la profession.

Ils combattent d'autre part les déréglementations de plus en plus nombreuses que l'administration tente d'imposer dans de nombreux

domaines et l'arbitraire qui pourrait devenir une pratique courante !

Pour le mouvement intra par exemple les élus du SNES jouent un rôle fondamental face à l'administration. Ils sont présents en amont pour combattre les fermetures abusives de postes ou la multiplication des postes à cheval ; pendant les commissions d'affectation les élus du SNES proposent de nombreuses améliorations du projet de l'administration dans le respect des règles communes et des barèmes.

Les collègues savent qu'ils peuvent trouver auprès des commissaires paritaires du SNES conseils, informations et soutien. Nos élus, par leur combativité, non seulement défendent les dossiers pendant les commissions, mais ils assurent aussi un très important travail de suivi des affectations et d'interventions au rectorat, en particulier pour les TZR et les non-titulaires.

Le pouvoir libéral cherche à se débarrasser des Commissions Paritaires, seules structures administratives de l'État issues pour moitié du vote des fonctionnaires. Elles permettent aux élus du personnel de contrôler toutes les opérations de gestion et d'y faire respecter la transparence et l'équité.

L'an dernier la détermination de la profession a permis de faire reculer le gouvernement mais les menaces persistent.

Les CAP seront renouvelées lors des élections professionnelles de décembre 2008. La participation et le vote pour les listes SNES-FSU sont nécessaires pour renforcer notre syndicat, pour renforcer notre profession, nos métiers, nos statuts, nos carrières face à la montée de l'arbitraire et à la remise en cause des dispositions statutaires.

C. MATAN

REPLACEMENT CRUEL MIROIR !

Le remplacement est le reflet cruel de l'évolution de la situation dans l'Éducation Nationale.

Cette année notre académie comptera environ 1040 TZR, professeurs de lycées et collèges, documentalistes et CPE, soit une augmentation sensible (+130), par rapport à l'année dernière. A mettre en lien avec les suppressions de postes et les transformations de postes en heures supplémentaires. (voir article sur le mouvement intra). Dans des disciplines comme l'anglais, l'espagnol, les lettres modernes, l'histoire géographie et les STT, le nombre de TZR augmente de 20 à 30%.

Dans le même temps, certaines disciplines, qui sont dans la ligne de mire du ministère, accusent une baisse extrêmement inquiétante du « potentiel de remplacement ». C'est le cas pour les documentalistes, les Cpe, l'allemand, la technologie et les arts plastiques, discipline sinistrée dont le nombre de TZR baisse de moitié : il n'y a plus que 6 TZR en arts plastiques pour toute l'académie !

Point n'est besoin d'être grand sorcier pour faire le lien avec les projets qui se mettent en place dans le cadre de « l'école après l'école » : sortir les disciplines artistiques, voire quelques langues, des horaires d'enseignement obligatoires, les faire assurer par

des intervenants extérieurs, quelle substantielle économie ! Donc, plus besoin de remplaçants titulaires, ni d'ailleurs, plus globalement d'enseignants titulaires. Un nombre inquiétant de postes fixes en arts plastiques est, d'ailleurs, resté vacant dans certains départements après le mouvement.

Quant aux disciplines ou métiers qui sont l'exception française dans le monde scolaire européen : documentation, CPE, pourquoi dépenser tant en titulaires remplaçants quand on peut faire faire à moindre frais les remplacements par des contrats aidés ou en « recyclant » des collègues d'autres disciplines ? C'est d'ailleurs aussi le cas pour les remplacements en technologie : baisse de près de 40% du nombre de TZR, les « surnombres » de STI y sont envoyées en nombre pour remplacer, au mépris de leur qualification ...

Privatiser pour « rentabiliser » par un recours accru aux non titulaires pour le remplacement, introduire en masse des CDI dans la Fonction Publique, recourir, aux agences d'intérim pour recruter, diminuer le nombre de postes aux concours, condamnant ainsi la plupart de nos collègues non titulaires à rester vacataires, contractuels ou « au mieux » CDI - c'est-à-dire sous payés, ballottés entre 3, 4 établissements, voire plusieurs disciplines-, c'est tendance !

Encore plus tendance dans le miroir du remplacement, c'est d'expliquer aux TZR qui essayent de défendre un minimum leurs droits (enseigner sa discipline, ne pas être systématiquement à cheval sur plusieurs établissements, ne pas faire trop d'heures supplémentaires...) qu'ils peuvent s'estimer heureux parce que tel ou tel contractuel, lui, a accepté sans problème 5 heures supplémentaires et un remplacement lointain (ndlr : pas étonnant, sans ça il ne s'en sort pas financièrement) !

Ne nous laissons pas prendre au miroir aux alouettes de la division : diviser pour régner !

Titulaires, Non Titulaires, nous avons des droits, des disciplines, un métier, une école à défendre, ensemble.

B. GELY

Dates importantes à retenir :

7 octobre, journée d'action interprofessionnelle avec une action nationale de haut niveau dans l'Éducation Nationale ; **19 octobre**, grande manifestation nationale à Paris pour le Service Public d'Éducation ; **13 et 14 novembre** : stages interdépartementaux pour les TZR. Plus d'infos sur notre site académique.

SYNDICALISATION

SE SYNDIQUER, RENFORCER LE SNES

Si vous étiez syndiqué(e) au SNES en 2007-2008 vous venez de recevoir votre bulletin d'adhésion pré-imprimé ; il suffit d'y apporter les modifications éventuelles et de le remettre au responsable ou au trésorier de votre S1 (ou à défaut de l'envoyer au S3) accompagné du règlement de la cotisation.

Si vous n'étiez pas adhérent(e) au SNES l'an dernier, si vous avez égaré ou si vous n'avez pas reçu le bulletin d'adhésion pré-imprimé, demandez un bulletin d'adhésion au responsable SNES de votre établissement (ou au S3), remplissez le soigneusement, et remettez-le lui (ou envoyez-le au S3), accompagné du règlement de votre cotisation.

Vous pouvez régler le montant de votre

cotisation par chèque ou par prélèvement fractionné en 3 ou 5 fois (attention les frais de prélèvement, dans ce cas, seront plus élevés, d'environ 1.50 €).

Si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation se calcule en fonction de la quotité exercée

Paiement fractionné : Si vous avez payé votre cotisation 2007-2008 en paiement fractionné, il n'est pas nécessaire de joindre un nouveau RIB ou RIP, **sauf si votre numéro de compte a changé ou si vous êtes nouveau dans l'académie.**

Si vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois, ou si votre numéro de compte a changé, ou si vous êtes nouveau dans l'académie, joignez un RIB ou un RIP et l'autorisation de pré-

lèvement à votre bulletin d'adhésion.

Vous recevrez dans quelques semaines votre nouvelle carte d'adhérent, accompagnée du **justificatif d'adhésion** : ne l'égariez pas, vous devrez le joindre à votre déclaration de revenus.

Attention : pour bénéficier de la réduction d'impôt lors de votre prochaine déclaration de revenus- **66% du montant de la cotisation** - votre (ré) adhésion doit avoir été enregistrée avant le 31 décembre 2008.

Pour être mieux informé(e), n'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail personnelle sur votre bulletin d'adhésion.

R. LABORIE - C. QUITTET
A. ROUSSEL

FONCTION PUBLIQUE, SERVICES PUBLICS RECONQUÉRIR LE SERVICE PUBLIC

Manifestation samedi 27 septembre à 10 h en gare de Montpellier, une initiative interrégionale à l'appel du collectif Béziers-Neussargues, de syndicats, d'associations et de partis politiques suivie d'un débat sur la place de la Comédie.

A l'heure où les services publics - poste, impôts, transports, santé, éducation... - font l'objet de tentatives de démantèlement systématiques, les rassemblements citoyens pour la reconquête du service public prennent une ampleur qui doit être à la mesure des attaques en cours.

La manifestation du 27 septembre est une **première** étape de la reconquête du service public ferroviaire. Elle est coordonnée par un Comité Pluraliste de défense et de promotion, qui fédère associations, syndicats, partis politiques. Elle est aussi l'illustration - 50 000 tracts vont être distribués à la popula-

tion en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Auvergne - de la nécessité d'expliquer à l'opinion publique que la modernisation des infrastructures ferroviaires est indispensable pour augmenter les capacités des circulations et réduire les temps de parcours.

C'est bien au niveau planétaire que les citoyens prennent conscience, suite notamment à la dégradation du climat, des conséquences des choix faits par l'ultralibéralisme, (transports par route, pétrole qui se raréfie, pollutions...). Choix d'affaiblir peu à peu les services publics pour augmenter les parts de marché de services privés concurrentiels

financés en même temps : écoles privées, cliniques privées...

Afin d'éviter l'impasse vers laquelle l'ultralibéralisme dirige nos sociétés, au risque de les anéantir, la **reconquête de tous les services publics, y compris ceux de l'eau, devient une question vitale.**

L'exemple du collectif Béziers - Neussargues et du comité pluraliste régional qui s'est rassemblé autour de lui devrait nous inspirer pour d'autres secteurs : hôpitaux, poste, école publique...

C'est le défi que nous devons relever.

Le SNES et la FSU s'associent pleinement à cette initiative, appellent tous leurs adhérents à y participer activement, et à apporter leur soutien aux actions et manifestations pour la défense de la poste le 23 septembre

R MARTIN

DIMANCHE 19 OCTOBRE GRANDE MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

À l'appel de la Fsu, de l'Unsa, du Sgen-Cfdt, de la Faen, de la Fcpe, de l'Unef, de l'Unl et de plusieurs associations pédagogiques

Cette manifestation nationale unitaire est une étape très importante de la mobilisation de notre profession et de tous ceux qui, l'an dernier ont soutenu notre mouvement.

Elle doit contribuer à la construction d'un vaste mouvement social autour du Service Public d'Éducation, de ses valeurs, de ses missions et de son rôle dans la société.

Elle doit permettre de **mettre publiquement en cause la politique de démantèlement du Service Public d'Éducation, d'abandon de toute ambition pour le système éducatif et pour la formation des jeunes, et les suppressions de postes par dizaines de milliers** (11200 l'an dernier, 13500 au prochain budget et 20000 suppressions par an annoncées durant les 3 prochaines années).

Ensemble, exigeons **une autre politique pour l'Éducation Nationale, pour ses personnels et pour la jeunesse de notre pays, les créations de postes** de titulaires dont nos établissements ont besoin. Exigeons **le respect et l'amélioration de nos statuts** et de nos conditions de service,

la revalorisation de nos métiers et de nos carrières.

Faisons entendre **nos exigences et nos propositions** pour les prochaines réformes des lycées et de la formation des maîtres.

Pour se rendre à la manifestation nationale le 19 octobre

Du fait de la date tardive de l'annonce de la manifestation nationale et des coûts de plus en plus importants de location des Tgv, les modalités de déplacement sont encore en cours de discussion avec la Sncf. Nous communiquerons les modalités concrètes dès que possible, sur notre site et aux responsables des SI.

Commencez dès maintenant à vous inscrire.

Les collègues qui souhaitent aller à Paris le vendredi ou le samedi doivent prendre eux-mêmes leur billet aller et retour (pour les collègues syndiqués, le Snes prendra en charge le prix du billet à concurrence de 80€ environ ou du prix effectif s'il est inférieur à cette somme).

NON À EDVIGE

Réunies en Collectif « Non à EDVIGE », près de 700 organisations et associations et près de 90 000 personnes ont signé la pétition en ligne.

Elles entendent ainsi dénoncer un fichier qui, loin de n'être que la réactualisation du décret du 14 octobre 1991 relatif aux fichiers gérés par les services des renseignements généraux, aggrave considérablement l'atteinte aux libertés en permettant le fichage des individus dès 13 ans, la mise en fiche de données dites sensibles comme les origines « raciales » ou ethniques ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle des personnes. De manière plus générale, le fichier EDVIGE confond les missions des renseignements généraux et celles des services de police en amalgamant des finalités fort différentes.

« Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE »

<http://www.nonaedvige.ras.eu.org>

DANS L'HÉRAULT

NON, LA RENTRÉE N'EST PAS BONNE

Premier constat, des classes surchargées : en collège, notamment en 6^{ème} et en 3^{ème}, on atteint 27 élèves par classe, parfois 29. Par exemple à St Clément, Clapiers, St Mathieu de Tréviers. Dans ce dernier collège, les classes – dont les effectifs dépassaient parfois 30 élèves – ont dû être dédoublées dans certaines disciplines. C'est aussi le cas à Pézenas et à Las Cazes à Montpellier – collège « ambition-réussite » où les classes de 6^{ème} sont à 27 au lieu des 21 prévus en juin (donnant ainsi raison aux demandes de nos collègues qui s'étaient alors vus traiter de « manipulateurs » ...). De même en lycées, par exemple à Agropolis où les

classes de 2nde, 1^{ère} et Tle S atteignent 36 élèves ou à Clémenceau où certains élèves du secteur auraient eu des difficultés à être acceptés Et n'en déplaise à notre ministre, les effets destructeurs de « l'assouplissement » de la carte scolaire ont encore aggravé la situation.

Deuxième constat : une situation particulièrement inquiétante du fait de la diminution d'emplois de vie scolaire, qui touche un nombre croissant d'établissements qui doivent faire face à des difficultés de fonctionnement de plus en plus graves.

Troisième constat : malgré des pressions locales parfois pesantes, l'action collective contre l'imposition des heures supplé-

mentaires et pour leur transformation en postes a permis d'obtenir, dans plusieurs établissements (par exemple au lycée J Guesde) la transformation d'une partie d'entre elles en postes provisoires.

La nouvelle vague de suppressions de postes annoncée pour l'an prochain fait peser la menace de nouvelles dégradations, catastrophiques pour une grande partie les établissements du département

L'heure est à la mobilisation, avec une première étape le 11 septembre - distributions de tracts aux parents et à la population dans de nombreux établissements, conférence de presse et rassemblement au rectorat.

DANS L'AUDE

CENT FOIS SUR LE MÉTIER...

Avec une trentaine de postes supprimés l'an dernier, les lycées audois ont largement contribué au « non remplacement d'un fonctionnaire sur deux » : douze milliards de cadeaux aux nantis d'un côté, des déficits budgétaires de l'autre, que le ministre Darcos se dit prêt à combler « sans état d'âme ».

Dès le mois de février pourtant, de nombreux mouvements avaient eu lieu dans la plupart des lycées du département. La suppression de la carte scolaire a eu des effets « inattendus » sur les prévisions d'effectifs. Des dotations horaires, attribuées en janvier à partir d'effectifs approximatifs, ont « justifié » des

suppressions de postes qui se sont avérées par la suite... injustifiées. La lutte contre ces suppressions s'est poursuivie à la rentrée par le refus des HSA. Elle s'est heurtée, à certains endroits, à des pressions inacceptables de la part du chef d'établissement. Cependant, là où elle a été menée collectivement, l'action a entraîné le retour de moyens provisoires, occupant ainsi des TZR et amputant d'autant les moyens de remplacement.

A la rentrée 2009, avec la suppression programmée de 13 500 postes au budget, on recommence !

Le syndicalisme est affaire de persévé-

rance. Remettons sur le métier notre ouvrage. Remobilisons nos collègues pour des bagarres unitaires et mieux concertées, même s'il est difficile de trier entre emplois, statut, pouvoir d'achat, retraites, fonction publique et services publics..., qui forment autant de cibles privilégiées pour un gouvernement « démodé, sclérosé, franchouillard et passiste »*.

* Ce sont les termes utilisés par le ministre Darcos pour qualifier « l'appareil syndical » des enseignants, dans une interview publiée dans le journal « L'Indépendant » du 28 août 2008.

G. SARTORÉ

DANS LE GARD

LES FAITS SONT TÊTUS !

X. Darcos, en bon soldat de l'Élysée, ne lésine pas sur les provocations :

Aux élus locaux, pour l'organisation des 2h de soutien en primaire : «*Débrouillez-vous !*».

Face aux dotations en baisse : «*Nous aurons un meilleur taux d'encadrement que la rentrée précédente.*» !

Aux collègues qui effectueraient 3 HSA, il annonce une aumône annuelle de 500 euros, qui fait passer ses bénéficiaires pour des auxiliaires de la politique gouvernementale.

En conclusion, tout en nuances, «*la rentrée se passera tout à fait normalement et les syndicalistes défilent pour rien.*»

Dans les établissements du Gard, les faits sont têtus : effectifs par classe en hausse, suppression d'options, de soutien, de séances en groupes allégés...

Aux établissements qui poursuivent le refus des HSA à la rentrée, l'IA répond courageusement «*les enseignants prennent leurs responsabilités*» !

Responsables, les enseignants le sont quand ils considèrent que l'augmentation des HSA ne peut se faire sans une dégradation de l'enseignement.

Responsable, l'administration quand elle utilise la pression, l'intimidation, voire le chantage sur ses personnels pour « placer » les HSA qu'ils refusent ? Quand la gestion

comptable la conduit à morceler de plus en plus de services des enseignants, en particulier pour les TZR ?

Responsable, le ministère, qui poursuit l'assouplissement de la carte scolaire entraînant, dans le Gard, sans surprise, la ghettoïsation encore plus grande de certains collèges ?

C'est la capacité du service public à lutter contre les inégalités et faire reculer l'échec scolaire qui est touchée. Les conséquences en seront dramatiques pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés.

Cette responsabilité, c'est le gouvernement actuel qui la porte, et non les enseignants qui se battent au quotidien pour leurs élèves.

B. HUMEAU

DANS LES P.O.

ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE : DANGER !

Les Pyrénées-Orientales sont victimes, comme les autres départements, de la vague de suppressions de postes. Le différentiel créations-suppressions est éloquent – 11 postes en collèges et – 24 en lycées, sans parler bien évidemment des postes non enseignants, eux aussi, sévèrement touchés.

S'y ajoute un facteur aggravant : l'assouplissement de la carte scolaire.

Au niveau départemental, 90% des demandes de dérogations ont été acceptées en collèges et 81% en lycées. Les stratégies d'évitement se répandent ; elles renforcent l'enseignement privé, menacent la mixité sociale et l'équilibre entre établissements, aggravent les tendances observées depuis quelques années.

Les collèges Jean Macé et Saint-Exupéry de Perpignan, François Mitterrand de Toulouges, les lycées Arago et Picasso sont

les plus attractifs. Ces deux lycées arrivent à leur seuil de tolérance ou le dépassent, et seul le lycée Picasso a obtenu quelques rares et insuffisants moyens supplémentaires pour faire face à l'afflux d'élèves.

Les collèges Marcel Pagnol, J-S Pons, Albert Camus et La Garrigole, le lycée Jean Lurçat de Perpignan sont les principales victimes de la déréglementation. Les deux premiers sont des établissements ZEP dont le public est fragile : la menace d'une fusion, catastrophique pour ces deux collèges, resurgit donc. Les deux suivants arrivent au seuil critique avec seulement 330 élèves environ : va-t-on en arriver à fermer un collège à Perpignan alors que certains en périphérie approchent ou dépassent les 1000 élèves (Thuir, Saint-Estève, Saint-Laurent) ? Enfin, la section d'enseignement général du lycée Lurçat compte moins de 1300 élèves : 500 de moins environ en 5 ans. Une baisse inquiétante due,

notamment, au maintien du collège de Thuir dans le secteur d'Arago déjà engorgé et son non-remplacement à Lurçat.

C'est un véritable cercle vicieux : le non-respect de la carte scolaire fait perdre des élèves à ces établissements, les moyens en heures d'enseignements et personnels disparaissent également, ce qui dégrade les conditions de travail et provoque donc une nouvelle hémorragie !

La seule réponse de l'Inspection Académique est de se borner à suivre le mouvement démographique ... Le SNES 66 demande qu'une réflexion rapide soit menée pour mettre en place une politique volontariste garante de l'équilibre démographique, éducatif et social entre les établissements des P.O.

M. MOLINER

« ENTRE LES MURS » :
PROJECTIONS-DÉBAT

Entre les murs, film français, réalisé par Laurent Cantet, d'après le roman de François Bégaudeau, se déroule dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, dans un collège difficile. Ce film, qui a obtenu la palme d'or au dernier Festival de Cannes, est un coup de projecteur sur le métier, ses difficultés,

ses joies. Il est propice à la discussion ; c'est la raison pour laquelle le SNES organise des projections - débat.

A Montpellier au **cinéma Diagonal Capitoile**, le **lundi 6 octobre à 20 h**. Le débat aura lieu avec la participation de Claudie Martens, co-secrétaire générale du SNES. *Nous avons obtenu des places à tarif réduit, pour les syndiqués en pré-vente à 4.40 €.* *Les commandes de billets peuvent se faire par chèque dans un courrier (SNES – Enclos des Lys B – 585 rue de l'Aiguelongue – 34090 Montpellier) au tarif de 4,40 € ; les billets seront envoyés par retour de courrier...* Les billets seront aussi en vente au siège académique.

A Nîmes au **Sémaphore**, la date et les intervenants seront connus prochainement.

A Perpignan, au **cinéma Rive Gauche**, le **jeudi 9 octobre**, heure à préciser.

A Béziers, au **cinéma Le Palace**, la date sera connue prochainement.

ARNAUD ROUSSEL

EN LOZÈRE
INQUIÉTUDE

En Lozère, la rentrée 2008 s'est effectuée dans une grande morosité. A cause de la suppression de nombreux moyens horaires, tant en lycées qu'en collèges, les collègues ont à faire face à des charges de travail accrues qui peuvent prendre différentes formes : des classes surchargées en lycée (35 élèves dans les classes de seconde et en première L au lycée Chaptal de Mende), des services lourds sur plusieurs établissements pour des TZR mais aussi pour des collègues en postes fixes. Dans le climat d'annonce d'une nouvelle suppression de 13500 postes à la rentrée prochaine, les collègues sont particulièrement inquiets pour l'avenir des options, de certaines filières technologiques, de l'enseignement et plus largement de la présence des services publics en milieu rural.

La « Nuit des IUFM » tenue sur le site de Mende a mobilisé une trentaine de personnes qui ont pu, lors d'une soirée débat, exprimer leurs sentiments, mais aussi de nombreuses revendications par rapport à la réforme en cours concernant la formation des futurs enseignants. Une première action de revendication, qui dans le contexte actuel, en appelle de nombreuses autres dans les semaines à venir.

H. FUMEL

EN BREF

Heures Supplémentaires

Le ministère multiplie les heures supplémentaires, défiscalisées dans l'espoir que nombre de collègues les accepteront : aux heures sup. « habituelles », à celles restituées l'an dernier après l'abrogation du décret de Robien, s'ajoutent l'équivalent de 3500 postes transformés en heures supplémentaires. Cette politique incite certains chefs d'établissements à multiplier les pressions sur les collègues pour qu'ils en acceptent le plus possible. C'est inadmissible. Nos statuts sont clairs : il ne peut pas nous être imposé plus d'une heure supplémentaire. Souvent, là où le refus collectif des heures supplémentaires a été organisé, l'administration a dû reculer.

On ne peut en aucun cas vous imposer plus d'une heure supplémentaire. Organisons l'action collective contre l'imposition des heures sup. et pour les créations de postes.

Postes avec complément de service

Avec les restrictions budgétaires, l'administration multiplie les postes à compléments de service. Le Snes dénonce et combat à tous les niveaux cette dégradation des conditions d'affectation et d'exercice de notre métier, qui touche de plus en plus de collègues. Le Snes est déjà intervenu à plusieurs reprises pour défendre des collègues affectés sur des postes avec compléments de service sur des communes éloignées, ou sur 3 établissements, et qui avaient engagé un recours ; il continuera à agir pour défendre individuellement et collectivement les collègues.

En général, le complément de service est attribué au dernier arrivé dans l'établissement sauf certaines situations particulières (volontariat, mesures de carte scolaire, cas médicaux...); contacter le Snes académique en cas de problème. Il faut savoir qu'un complément de service peut être modifié par l'administration l'année suivante.

Décharge pour service sur plusieurs établissements

Le décret de Robien étant abrogé, ce sont les dispositions du décret de 50 qui nous régissent. En cas de service sur 2 établissements de communes non limitrophes, 1 HSA ou 1 heure de décharge horaire peuvent être attribuées sur décision rectorale. En cas de service sur 3 établissements, cette heure est de droit. Pensez à les réclamer auprès de votre chef d'établissement.

Première chaire

Suite à nos actions, le décret De Robien a été annulé à la rentrée 2007 et l'heure de chaire rétablie : *diminution d'une heure si vous effectuez 6h. ou plus en 1^{ère}, Tle, STS, classes préparatoires (classes non parallèles ; les TP, TD, modules, dédoublements sont comptabilisés une fois par classe)*. Vérifiez si votre service vous permet d'y avoir droit et si elle vous sera effectivement comptée et payée.

Frais de déplacement entre plusieurs établissements

Si vous exercez à l'année et à temps complet sur plusieurs établissements dont l'un est situé hors de votre résidence privée et de votre résidence administrative, vous pouvez demander des frais de déplacement entre les établissements d'exercice. Les formulaires doivent être remplis tous les mois par votre chef d'établissement et envoyés au rectorat. Cette indemnité concerne les titulaires de poste ou les TZR affectés à l'année ne percevant pas les ISSR.

Déplacements domicile-travail

Depuis janvier 2007 vous pouvez vous faire indemniser une partie des déplacements entre votre domicile et votre établissement si vous utilisez des transports en commun : le remboursement se fait à hauteur de 50 % du prix de l'abonnement (avec un plafond mensuel). Attention : le remboursement concerne les abonnements annuels. Ne sont pris en charge

RETRAITES VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES

Pour les collègues titularisés **avant** le 1^{er} janvier 2004, il est **impératif** de demander la validation de tous les services auxiliaires (à temps plein ou à temps partiel) le plus tôt possible : **la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2008. Attention, cette validation ne sera plus possible après cette date.**

Pour les collègues titularisés **après** le 1^{er} janvier 2004, la demande doit être déposée dans les deux ans qui suivent la titularisation.

Avec la loi Fillon et les nouveaux calculs, il est très important de faire valider tous les services.

J. JOURNET

les abonnements mensuels que s'il n'existe pas d'abonnement annuel pour votre trajet. Les imprimés de demande sont à retirer dès la rentrée au secrétariat de votre établissement et à remettre courant septembre avec la photocopie de votre abonnement (Décret 2006-1663 du 22/12/06).

ISSR

Elle est dûe aux TZR pour tout remplacement (REP) de courte ou longue durée. Il s'agit d'un taux journalier calculé d'après la distance entre l'établissement de rattachement et celui du remplacement. En cas d'affectation en poste à l'année, elle n'est payée que si l'arrêté est daté du lendemain de la rentrée scolaire des élèves. Veillez à ce que le secrétariat de votre établissement de rattachement fasse bien un « état mensuel » et l'envoie chaque mois au rectorat.

Voir la rubrique TZR sur les sites académique et national du Snes pour plus de précisions.

Dossier de retraite

Déposez de toute urgence votre dossier de retraite pour l'année prochaine si vous envisagez de faire valoir vos droits (délai de 10 mois entre le dépôt du dossier et la date de départ).

Reclassement

Dossier à remplir avant le premier octobre.

RENÉ CASSIN, AGDE

Le matin du 4 septembre, nos collègues du collège René Cassin à Agde ont découvert les murs de leur établissement couverts d'inscriptions racistes et xénophobes.

Le SNES et la FSU expriment leur soutien à la communauté éducative du collège, profondément indignée par une telle atteinte aux valeurs de l'Éducation Nationale, républicaine, citoyenne et laïque. Ils condamnent fermement ces actes inqualifiables et appel-

lent à la mobilisation citoyenne contre les idéologies racistes et xénophobes et à la vigilance pour que la laïcité soit préservée dans les établissements scolaires.

Il est indispensable que les responsables soient recherchés et traduits en justice.

Ces actes inacceptables renforcent la nécessité que l'école apporte toute sa contribution à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination.

Le secrétariat académique